

Décision DAJ2023-194

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié**  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 1 février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000, modifiée**  
relative à l'organisation des services centraux du siège ;

**Vu la décision n° 2020-108 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée**  
nommant Monsieur Rémy SLAMA, Directeur de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm ;

**Vu la décision n° 2023-164**  
accordant délégation de signature à Monsieur Rémy SLAMA, Directeur de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm ;

**Vu la décision n° 2023-172**  
accordant délégation de signature à Madame Mélanie SIMONY, Secrétaire générale du GIS-IReSP ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy SLAMA, Directeur de l'Institut Thématique « Santé publique » de l'Inserm, et de Madame Mélanie SIMONY, Secrétaire générale du GIS-IReSP, délégation permanente de signature est accordée à Madame Marion CIPRIANO, Directrice Adjointe Scientifique du GIS-IReSP, afin de lui permettre de signer au nom de Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm, dans les limites de ses attributions, tous actes et documents administratifs afférents aux activités du GIS IReSP.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1 février 2023.



**Didier SAMUEL**

**Président-directeur général de l'Inserm**